

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 mars 2024

Convocation du 05/03/2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 17

L'An deux mille vingt-quatre, le douze du mois de mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de mars, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille

Excusées :

Mme SCHAEFER Virginia représentée par Mme MORICEAU Marie-Annick
Mme LE SAGE Gwénaëlle représentée par Mme CHARRIER Sophie

Secrétaire de séance : M. Guillaume DUDÉ

DCM2024-03-031 **SIEML - convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'équipements techniques :**

Acte 3.5 : Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine public

Le SIEML entreprend le déploiement de pose d'antenne LoraWan avec Gateway sur les sites les plus hauts du Maine et Loire ou ceux dépourvus de réseau comme les zones blanches afin d'assurer une meilleure communication des horloges connectées d'éclairage public et de développer son propre réseau de communication.

Il transmet une convention pour poser, à ses frais et sans versement d'indemnité à la collectivité, une Gateway et une antenne Lora sur le mât N° 268, au stade communal, alimenté depuis l'armoire C7 (consommation annuelle estimative : 140 KWh).

Au vu de sa hauteur et de sa position géographique l'installation d'une antenne sur ce mât, permettrait la couverture du réseau pour toutes les communes dans un secteur de 20km.

Disposer d'une bonne réception et d'un réseau performant de communication permet au SIEML de répondre aux demandes de réglages et diverses programmations des communes. Ainsi, la pose de ces antennes est stratégique dans le développement et le maintien du service d'éclairage public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Émet un avis favorable pour l'installation d'une Gateway et une antenne Lora sur le mât N° 268, au stade communal, alimenté depuis l'armoire C7.

Autorise monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'équipements techniques avec le SIEML.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 049-214900417-20240312-DCM2024_03_031-AI



Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire,
Guillaume DUDÉ**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. DUDÉ', written over a horizontal line.

**Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yves BOUCHER', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE BRAIN-SUR-ALLONNES' and '(Maine-et-Loire)' around a central emblem.